

Le *PROFEPA* prétend qu'environ les deux tiers des entreprises mexicaines ont été visitées entre juillet 1992 et juillet 1994. Il affirme que les autres seront visitées au cours des deux années à venir. Toutefois, la plupart des observateurs doutent que cet organisme dispose des ressources nécessaires pour inspecter sérieusement un aussi grand nombre de sites. Malgré cela, il y a eu une augmentation marquée des efforts d'inspection au cours des dernières années. D'après les dirigeants du *PROFEPA*, plus de 100 entreprises se sont récemment vu imposer des amendes d'environ 8 000 N \$ pesos (environ 1 300 \$ US) chacune en un mois.

La crise économique a entraîné une réduction de l'activité d'application de la loi et les niveaux de pollution ont augmenté. Le *PROFEPA* n'interrompt pas autant d'activités polluantes qu'il le faisait par le passé par crainte de faire monter le chômage. Cela revient à dire que les PME, le plus souvent, ne font l'objet d'aucune rigueur en matière d'application de la loi. Les efforts d'inspection sont dirigés vers les grandes entreprises, mais il faut aussi savoir que le *PROFEPA* lui-même n'a pas toutes les ressources nécessaires pour procéder à des inspections techniques détaillées. Il accorde également des délais plus longs pour les activités de nettoyage. Un grand nombre de grandes entreprises, en particulier les sociétés multinationales, respectent les normes environnementales internationales dans leur désir d'avoir un comportement civique, ce qui permet de s'attendre à ce que les efforts d'application de la loi soient probablement concentrés d'ici peu sur certaines industries en particulier.

Un grand nombre de spécialistes du domaine estiment que le *PROFEPA* et la *CNA* éprouvent toutes deux beaucoup de difficultés à faire appliquer la réglementation dans les *paraestatales*, sociétés d'État, comme *Petróleos Mexicanos (PEMEX)*, compagnie pétrolière nationale, et la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale de l'électricité. *PEMEX* a demandé à *PROFEPA* de l'autoriser à réaliser elle-même ses propres vérifications internes au lieu d'utiliser les entreprises approuvées de l'extérieur.

À compter de 1993, le gouvernement mexicain a mis en place un système de vérification environnementale obligatoire pour certaines entreprises. Pendant la réalisation d'un projet pilote en 1992, le gouvernement a payé les vérifications réalisées par des sociétés américaines et britanniques. À compter de 1993, les entreprises visées devaient payer leurs vérifications dont les coûts pouvaient atteindre 100 000 \$ US. Toutefois, pour la plupart des entreprises, ces vérifications environnementales sont volontaires. Dans le cadre de ce programme, les entreprises peuvent éviter les inspections de leurs installations par les responsables du gouvernement en accordant des contrats de vérification pour l'ensemble de leurs activités à une entreprise approuvée. La vérification est alors adressée au *PROFEPA* qui l'examine. Dans ce cas, le *PROFEPA* collaborera avec la société pour préparer conjointement avec elle un calendrier pour régler les problèmes, s'il y en a.

D'après le *PROFEPA*, sur un total de 13 000 inspections réalisées en 1993, 40 pour 100 ont visé des sites industriels. Il y a eu 742 fermetures d'usine, dont 30 pour 100 parce que les installations ne respectaient pas les 33 *Normas Oficiales Mexicanas (NOM)*, normes officielles, concernant le traitement des eaux usées. Au cours du premier trimestre de 1995, *PROFEPA* a pris 713 «mesures» à la suite de ces inspections. Dans un cas, il s'agit d'une fermeture complète permanente et dans deux autres cas, de fermetures partielles permanentes. Il y a également eu 81 fermetures temporaires et 629 entreprises se sont vu imposer des amendes.